

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION  
A MONSIEUR ROLAND VEAUX**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**POUR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DU  
MARDI 5 FEVRIER 2019**

Direction Attractivité Economie Emploi  
AB/CL  
N° 2019-A- 9

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, l'arrêté préfectoral portant désignation des membres de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner le dossier CASTORAMA,

CONSIDERANT que l'arrêté susvisé désigne Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême en sa qualité de personne chargée du schéma de cohérence territoriale applicable sur le territoire de la commune d'Angoulême ou son représentant,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Roland VEAUX pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 5 février 2019,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Roland VEAUX, vice-président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 5 février 2019.

**Article 2** – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Roland VEAUX et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 1<sup>er</sup> février 2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **01/02/2019**  
Publié ou notifié,  
Le **01/02/2019**